



CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 08 octobre 2024 à 20 heures 30 minutes
Salle du Conseil Municipal

Quorum : 7

Présents : Jean-Luc THOMAS, Jacques POIGNON, David MAILLET, David BOUDET, Véronique DELAVELLE, Lucie SIMONIN, Armelle LENDROIT

Procuration(s) :

- Emile CILAS donne pouvoir à Jean-Luc THOMAS
- Alexandre COLLIGNON donne pouvoir à Jacques POIGNON

Absents Excusés : Emile CILAS, Alexandre COLLIGNON, Rémi PARDIEU

Secrétaire de séance : Mme. Armelle LENDROIT

Président de séance : M. THOMAS Jean-Luc

01. Élection du secrétaire de séance

Le/la secrétaire de séance est désigné(e) au début de chacune des séances du conseil municipal.
Mme Armelle LENDROIT est élue secrétaire de séance.

VOTE FAVORABLE : Adoptée à l'unanimité

02. Approbation du compte rendu de la séance du 24 juillet 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable.

VOTE FAVORABLE : Adoptée à l'unanimité

03. Coupe de bois affouage 2024

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe comme suit la destination des coupes de l'exercice 2024 :

- Bois de chauffage réservé aux particuliers : parcelle 20
Toutes essences de diamètre 35cm à 1,30 du sol

Autorise la vente par l'Office National des Forêts des grumes aux ventes groupées, toute vente amiable, y compris dans le cadre des contrats d'approvisionnement, faisant l'objet d'un avis conforme du Maire :

- Délivrance des bois de chauffage en produits accidentels dans des parcelles diverses

Pour les autres produits : partage sur pied entre les affouagistes.

Désigne comme bénéficiaires solvables, MM. Alexandre COLLIGNON, Thibaut DELPERIER, Michel GREGOIRE

Décide de répartir l'affouage par feu.

Le tarif d'affouage est fixé par délibération 2022-42 du 29/09/2022 à 10 euros TTC le stère.

VOTE FAVORABLE : Adoptée à l'unanimité

4. Coupe de bois affouage 2025

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe comme suit la destination des coupes de l'exercice 2025 :

- Approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'exercice 2025 présenté,
- Demande à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder à la désignation des coupes inscrites à l'état d'assiette présentées ci-après
- Pour les coupes inscrites, fixe comme suit la destination des coupes de l'exercice 2025.

Vente des futaies de la coupe façonnées et bois de chauffage réservé aux particuliers

Unités de gestion n° 28-29-30-35

- Fixe comme suit les diamètres de futaies à vendre : toutes essences de diamètre 35cm à 1m30 du sol.
- Autorise la vente par l'ONF des grumes aux ventes groupées, toute vente amiable, y compris dans le cadre des contrats d'approvisionnement, faisant l'objet d'un avis conforme du Maire.

Pour les autres produits : partage sur pied entre les affouagistes

- Désigne comme bénéficiaires solvables : 3 noms
 - Alexandre COLLIGNON
 - Thibaut DELPERIER
 - Michel GREGOIRE

qui ont déclaré accepter ces fonctions et de se soumettre solidairement à la responsabilité déterminée par l'article L 243 1 du code forestier et de la pêche maritime.

- Décide de répartir l'affouage par feu
- Fixe la taxe d'affouage à 10 euros TTC le stère selon la délibération 2022-42 du 29/09/2022

VOTE FAVORABLE : Adopté à l'unanimité

5. Approbation du rapport de la CLECT

M. le Maire explique qu'à la suite de la réunion de la CLECT du 05 septembre 2024, le rapport qui a été adopté doit obligatoirement être adopté par délibérations concordantes prises à la majorité qualifiée des Conseils Municipaux des communes membres. Ce rapport n'a qu'un avis consultatif auprès des élus du Conseil Communautaire. Considérant que la CLECT a été chargée d'évaluer les charges transférées à la Communauté de communes T2L en application de la loi LOI n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique.

Après en avoir pris connaissance le Conseil Municipal :

Approuve le rapport de la CLECT du

Autorise le Maire à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération

VOTE FAVORABLE : 1 contre – 1 abstention – 7 pour

6. Contrôle poteaux incendie : convention SIEP

Monsieur le Maire fait part aux conseillers que le SDIS54 l'a informé que les poteaux d'incendie de la commune doivent être contrôlés avant le 15 décembre 2024. Après demande de devis auprès de plusieurs sociétés, M. le Maire propose de signer une convention avec le SIEP pour une durée de 3 ans pouvant être renouvelée.

VOTE FAVORABLE : Adoptée à l'unanimité

7. Demande de subvention ACCA Fresnois-la-Montagne

Monsieur le Maire fait part aux conseillers de la demande de subvention reçue de l'ACCA de Fresnois-la-montagne, sachant qu'il reste à l'article 65748 à ce jour la somme de 1050,00 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote la subvention suivante :

ACCA de Fresnois-la-montagne	350,00 €
------------------------------	----------

VOTE FAVORABLE : Adoptée à l'unanimité

8. Mise à disposition de personnel

Monsieur le Maire explique qu'à compter du 1^{er} novembre 2024, la Mairie de Montigny sur Chiers peut mettre à la disposition de la commune Mme Christine DUVIVIER pour exercer les fonctions d'aide administrative pour un durée d'un an soit jusqu'au 31 octobre 2025 (maximum trois ans renouvelables). Madame Christine DUVIVIER secondera la secrétaire administrative pour une durée trimestrielle de 24 heures. La mairie de Fresnois-la-montagne remboursera par trimestre et sur facture la mairie de Montigny sur Chiers sachant que ces frais ont été budgétés au compte 6218 pour 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise M. le Maire à signer la convention de mise à disposition de Mme Christine DUVIVIER.

VOTE FAVORABLE : Adoptée à l'unanimité

9. Questions diverses

Le FJEP proposera le 07 décembre à 16h00 un spectacle pour la Saint Nicolas : coût approximatif 900€
La cérémonie du 11 novembre est prévue le lundi à 18h00 sur la place du cimetière.

Dates retenues pour les repas : des aînés le dimanche 02/03/2025
des conseillers et agents le samedi 30/11/2024

Fin de séance : 22h25

La secrétaire de séance,
Armelle LENDROIT



Fait à Fresnois-la-Montagne

Le Maire,
Jean-Luc THOMAS

